



# N'acceptons pas l'anéantissement des militantes et militants d'Action Directe !

n° 11  
février 2007

Collectif « Ne laissons pas faire ! »

## Prisonniers politiques... depuis 20 ans et plus !

Le 1er mai 1979, la façade du siège du Cnpg (devenu le Medef) est mitraillée. L'action est revendiquée par « Action Directe ». Dans la situation politique de la fin des années 70, des militants de l'autonomie, des libertaires, des marxistes-léninistes ont fait le choix de la guérilla. Parmi eux, Jean-Marc Rouillan, un ancien des GARI et compagnon de Salvador Puig Antich (exécuté en 1974 par Franco), et Nathalie Ménigon, autonome et syndicaliste seront à l'origine d'Action Directe. Ce groupe, comme d'autres, est actif dans le mouvement des squats, mais il pratique également des expropriations, des opérations de financement, des sabotages à l'explosif. Régis Schleicher est arrêté en mars 1984 et condamné pour une fusillade avec les forces de police. Action Directe intensifie sa campagne anti-impérialiste et exécute le général Audran, puis Georges Besse, PDG de Renault. Pasqua, ministre de l'intérieur, manie l'amalgame avec les attentats-massacres de cet hiver-là, la presse suit, c'est l'union sacrée pour « terroriser les terroristes ». Georges Cipriani, Nathalie Ménigon, Joëlle Aubron et Jean-Marc Rouillan sont arrêtés en février 1987. Jugés par **une cour spéciale** exclusivement composée de magistrats, avec l'application rétroactive de la loi dite « antiterroriste » de 1986, ils sont condamnés à l'emprisonnement à perpétuité.

L'abolition de la peine de mort privant l'État d'une « sentence exemplaire », des conditions de détention « spéciales » leur seront réservées, après les procès « spéciaux ». Il s'agit de faire un exemple, de les briser afin de marquer les esprits et de décourager tout autre acte de résistance radicale. S'ensuivent des années de **torture blanche**, d'**isolement total**, de brimades, de blocage des parloirs et du courrier. Les militantes et militants d'Action Directe ne plient pas, et après plusieurs grèves de la faim ils obtiennent un regroupement partiel, le droit de s'écrire, le déblocage de quelques parloirs... Ils en paient le prix fort, en termes de santé.

**Joëlle Aubron** est décédée le 1<sup>er</sup> mars 2006, des suites d'un cancer que la « médecine » carcérale n'a détecté que trop tard pour espérer la guérir. En suspension de peine, soumise à un contrôle strict de ses déplacements, elle a mobilisé toutes ses forces pour la libération de ses camarades, tout en combattant la maladie.

Les militants d'Action Directe sont aujourd'hui détenus depuis 20 ans et plus. **Georges Cipriani, Nathalie Ménigon et Jean-Marc Rouillan** ont terminé la peine incompressible de 18 ans depuis février 2005 ; Régis Schleicher, depuis 7 ans. Leurs demandes de libération conditionnelle ont toutes été rejetées. Et une **nouvelle loi d'exception** vient encore de réduire les possibilités de bénéficier de la liberté conditionnelle.

Depuis leur incarcération, le chantage est clair, puisqu'un juge est même allé jusqu'à écrire, pour refuser la libération de Régis Schleicher : « **pas de libération sans repentir** ». L'État les maintient donc en détention non pas pour ce qu'ils et elle ont fait, mais pour ce qu'ils et elle pensent. C'est l'État lui-même qui les soustrait au « droit commun » et les traite en prisonniers d'opinion. Pour nous ce sont des **prisonniers politiques, des prisonniers de la guerre de classe**.

**1987 – 2007 : vingt ans d'emprisonnement, vingt ans de résistance, vingt ans de combats !**

Non au chantage au reniement : nous n'oublions pas que les militantes et militantes d'AD payent en prison leur engagement dans le camp des exploités

Nous ne les abandonnerons pas à la vengeance d'État !

**Libération sans conditions des militant-e-s d'Action Directe !**

## APPEL DES MILITANTS D'ACTION DIRECTE POUR LE 20<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE LEUR ARRESTATION

[...] Face à cette exemplarité de la répression durant deux décennies, nous avons dressé une seule bannière celle de la résistance. Aujourd'hui, il est l'heure de renverser le projet de pacification érigé au cœur de nos condamnations. Du fond de nos cachots, nous affirmons qu'il est possible et nécessaire d'utiliser notre résistance comme une arme dans le combat contre l'oppression actuelle. Une arme disponible pour tous les contestataires et les rebelles alors que le pays s'embourbe dans une situation préfasciste.

C'est pourquoi nous pensons fondamental que la lutte pour notre libération s'élargisse solidairement à d'autres résistances et à d'autres terrains de lutte. Nous appelons à la mobilisation en février prochain pour le 20<sup>e</sup> anniversaire de nos arrestations. Nous appelons le camp révolutionnaire à multiplier les initiatives pour un mois de solidarité et d'unité. [...]

Prisonniers de la guérilla ACTION DIRECTE :

**Nathalie MÉNIGON**  
Centre de détention de Bapaume  
**J.Marc ROUILLAN**  
Centrale de Lannemezan  
**Georges CIPRIANI**  
Centrale d'Ensisheim  
Décembre 2006.

## MANIFESTATIONS DE SOUTIEN

- ★ 1<sup>er</sup> février - Toulouse : Projection-débat.
- ★ 1<sup>er</sup> février - Paris : Rassemblement devant l'AP.
- ★ 9 février - Bordeaux : Concert de soutien.
- ★ 9 février - Nantes : Projection-débat.
- ★ 10 février - Toulouse : Concert de soutien.
- ★ 11 février - Paris : Projection-concert.
- ★ 16 février - Saint-Claude : Projection-débat.
- ★ 16 février - Paris : Concert
- ★ 22 février - Strasbourg : Concert de soutien.
- ★ 24 février - Lannemezan : Manifestation devant la prison. Rendez-vous à 14 heures devant la gare.
- ★ 24 février - Bapaume : Manifestation à midi devant la prison.
- ★ 24 février - Ensisheim : Manifestation devant la prison.
- ★ 26 février - Paris : Conférence de presse.
- ★ 26 février - Paris : Remise de la pétition au ministère de la Justice.
- ★ 1<sup>er</sup> mars - Paris : Rassemblement devant l'AP.
- ★ 2 mars - Paris : Meeting
- ★ 3 mars - Paris : Expo-projection-débat-bouffe-concert.

Détails et autres actions de solidarité sur le site Nlpf ! :  
<http://nlpf.samizdat.net/spip.php?article169>

## 20 ANS DE MESURES D'EXCEPTION

Dès leur arrestation, les militants d'Action Directe ont été soumis à des mesures d'exception et cela s'est poursuivi jusqu'à aujourd'hui, avec la nouvelle loi sur la libération conditionnelle.

Les mesures et les lois contre les prisonniers rebelles et les prisonniers politiques ne sont pas l'apanage d'Action Directe, c'est évident. Mais ils en sont toujours la cible et en ont été automatiquement l'objet tout au long de leur détention et ces mesures peuvent être durcies au gré du pouvoir.

### L'emprisonnement

L'exemple de Fleury-Mérogis lors de l'arrestation de Joëlle Aubron, Georges Cipriani, Nathalie Ménigon et Jean-Marc Rouillan est représentatif des mesures d'exception que subissent les camarades depuis le premier jour de détention.

Au terme de la garde à vue, on s'affairait depuis deux jours, dans la D11R, division d'isolement de la prison des femmes, pour les « accueillir ». Les conditions d'incarcération de la division d'isolement sont déjà extrêmes : 23 heures sur 24 en cellule. Seulement deux prisonnières dans la division qui comporte pourtant une dizaine de cellules. Pour **éviter toute communication** entre les prisonnières politiques, lorsqu'il y a de nouvelles incarcérations, les prisonnières présentes sont dispersées brutalement aux quatre coins de la France.

Quand des prisonnières sont transférées en provenance de la détention dite « normale », parce qu'elles sont atteintes de folie ou bien capables d'actes particulièrement odieux, Joëlle et Nathalie doivent partager avec elles le quotidien. La promenade se fait dans une petite cour presque totalement masquée aux regards : il reste une bande supérieure donnant sur le couloir allant vers les ateliers, d'où les surveillantes peuvent continuer à observer une des cours ainsi que deux espaces verticaux donnant sur le couloir de la division.

Ces conditions d'**isolement extrêmes** ne sont pas encore suffisantes. En deux jours, on peint ces derniers espaces où le regard pouvait se glisser et on maçonne les espaces verticaux

*C'est bien symbolique de cette volonté de durcir au maximum des mesures déjà prévues. L'emprisonnement, ce sera donc pour les prisonniers d'A.D., pendant des années :*

- . l'isolement
- . les conditions des maisons d'arrêt
- . les refus de parloirs
- . le contrôle de la pensée, de l'information.

### Les procès

Depuis l'arrestation de Régis Schleicher, une nouvelle juridiction a été mise en place ; la cour d'assises spéciale sans jury populaire. Le prétexte : les risques encourus par les jurés.

*La conséquence : un jury de magistrats professionnels et des procès censés rendre justice « au nom du peuple », dont le peuple est absent. C'est la première des juridictions spéciales mises en place depuis l'arrestation de militants d'Action Directe.*

Alors que tous les prisonniers d'Action Directe ont aujourd'hui terminé leur peine de sûreté et sont donc libérables, on constate le même acharnement. En voici deux exemples :

### La suspension de peine

Joëlle Aubron est hospitalisée à Lille. Le diagnostic tombe : une tumeur au cerveau. Cependant, pendant son hospitalisation, elle reste **menottée à son lit**. Ses parents n'apprendront que plusieurs jours après l'hospitalisation et le diagnostic et ils n'obtiendront pas d'autorisation de visite. L'application de la loi Kouchner est demandée. L'un des médecins experts ne voit pas « le pronostic vital engagé ». Il faudra une occupation de l'Ordre des médecins par des collectifs et des organisations de soutien pour que Joëlle bénéficie d'une suspension de peine pour raisons médicales. Cela n'empêchera pas Pascal Clément, ministre de la Justice, de déclarer le 5 janvier 2006 : « Quand j'entends que d'anciens terroristes non repentis font leurs courses sur les marchés, alors qu'ils étaient, disait-on, à l'article de la mort... cela m'est insupportable. » Joëlle est décédée le 1<sup>er</sup> mars 2006.

La maladie sous différentes formes n'a épargné ni Georges Cipriani ni Nathalie Ménigon. Nathalie a fait des AVC dont les conséquences aujourd'hui pourraient justifier la suspension de peine : là encore il se trouve toujours un médecin expert pour s'y opposer.

### La libération conditionnelle

De nouvelles mesures d'exception régissent la libération conditionnelle. La dernière loi antiterroriste promulguée début 2006 centralise les décisions pour les prisonniers accusés d'actes terroristes en créant une nouvelle juridiction spéciale : le juge d'application des peines compétent en matière de terrorisme, dépendant de Paris. Certes, cette loi ne s'applique pas qu'aux prisonniers d'Action Directe, mais elle s'applique automatiquement à eux parce qu'ils sont **désignés comme terroristes par le pouvoir**. C'est donc une juridiction directement aux ordres, à portée de voix du ministère de la Justice, qui est dorénavant compétente pour tous ces camarades. De nouveau, ils sont soustraits à la loi générale appliquée à tous les prisonniers et leur libération relève directement du bon vouloir de l'État français.

*Par cet empilement de mesures d'exception, l'État a prouvé sa volonté de poursuivre de sa vengeance les militants jusqu'au bout de leur peine. Pourtant, il existe des lois qu'il peut et doit appliquer. Les militants d'Action Directe sont tous libérables. Tous répondent aux conditions de la libération conditionnelle, c'est pourquoi ils peuvent et doivent sortir. C'est le combat à mener aujourd'hui par tous ceux qui refusent les lois d'exception et qui veulent voir ces camarades libérés.*

## 20 ANS DE COMBAT...

### ...20 ANS DE RESISTANCE

*Pourquoi Action Directe continue-t-elle à être identifiée comme une organisation révolutionnaire en tant que telle, aussi bien dans les campagnes de presse, dans les mesures prises jusqu'à ce jour contre ses membres emprisonnés, mais aussi par nombre de prolétaires en lutte, de militants révolutionnaires, ici comme ailleurs, alors même que ses militants sont emprisonnés depuis plus de vingt ans ?*

*Si cela découle, bien entendu, de l'action qu'elle a menée à la fin des années 70 et au début des années 80, cela vient aussi de la cohérence et de la continuité de son combat en prison, au-delà de l'isolement, de la maladie, et, pour Joëlle Aubron, jusqu'à sa disparition.*

**Ce combat, les prisonniers d'Action Directe l'ont mené sur deux fronts :**

- Pour l'obtention du statut de prisonnier politique, contre l'isolement et pour le regroupement
- Par une réflexion collective sur l'évolution politique, par la rédaction et la publication d'analyses communes.

### Le statut de prisonnier politique et le regroupement

C'est pour les prisonniers d'Action Directe l'affirmation de leur identité commune, de leur volonté commune, de leur solidarité. Cette revendication n'est pas conçue en opposition aux droits des autres prisonniers, bien au contraire : les militants participeront à de nombreuses luttes communes et verront à de multiples reprises leurs conditions de détention s'aggraver du fait de ces luttes : transfert, mitard. Mais ces revendications quant au statut et au regroupement sont l'expression d'une réalité : **c'est pour leur combat politique qu'ils ont été arrêtés, c'est au nom de ce combat politique qu'ils sont poursuivis, isolés, c'est au nom de cette identité qu'ils continuent à lutter ensemble en prison.**

C'est une réalité qu'ils veulent voir exister dans les faits et contre laquelle l'État s'opposera de toute la force de son pouvoir. Il faudra des grèves de la faim interminables, dange-reuses, pour qu'enfin l'une des revendications – le regroupement – soit obtenue. Celui qui a permis à Joëlle et Nathalie, à Georges et Jean-Marc de pouvoir avoir des activités communes.

Dans un premier temps et pendant plusieurs années, ce sera cet isolement « à deux » qui marquera la vie des prisonniers. Ce type d'isolement, on le sait, peut avoir des conséquences psychologiques graves ; il faut une force de caractère et une **solidarité sans faille** pour y résister.

Ce n'est donc qu'après une dernière grève de la faim de trois mois qu'ils obtiendront le regroupement, la possibilité de parloirs communs et qu'ils pourront enfin être transférés en centre de détention et sortir de l'isolement.

### La réflexion commune

Elle débouchera sur la publication d'un journal : **Front**, où les prisonniers d'Action Directe, malgré leur isolement et leur dispersion, continueront à faire connaître les analyses et les textes qui leur semblent importants.

Cette double activité, c'est l'expression de leur combat et de leur résistance durant ces vingt années. Aujourd'hui, ce double combat continue.

- ★ *Des déclarations communes* : l'une des dernières, contre la guerre en Irak ;
- ★ *La lutte pour une libération sans repentir* : l'État français s'efforce, comme d'autres États impérialistes, d'arracher un reniement aux militants révolutionnaires emprisonnés.

Ce double combat, Joëlle Aubron l'a mené jusqu'à sa mort, à chaque moment des quelques mois de liberté qu'elle a pu vivre et malgré la progression de la maladie.

Parce que pour elle, pour eux, ces deux combats sont et demeurent liés :

- La lutte contre le capitalisme et l'impérialisme,
- La lutte pour une libération sans reniement .



# INTERVIEW DE JOËLLE AUBRON

avec *Gara*, quotidien de la gauche indépendantiste basque

[Gara] *L'on dit que l'État s'est particulièrement acharné sur vous en vous appliquant pendant toutes ces années un régime ultra dur. En a-t-il été ainsi ?*

[Joëlle] Notre régime de détention fut effectivement dur. Cependant, dans le monde, des camarades sont confrontés à des régimes tellement pires qu'il y aurait de l'indécence à qualifier le nôtre d'ultra dur.

Cela dit, pendant les premières années de nos incarcérations, il y eut très clairement une volonté de destruction. Cela se voit mieux encore avec le régime qui nous fut appliqué, à Nathalie et moi. Non que notre régime ait été plus dur en lui-même que celui de nos camarades masculins mais parce que l'État a organisé autour de nous deux un régime qui n'avait jamais été mis en place pour des femmes. Notre présence a développé la créativité étatique. Vieux constat : elle est coercitive.

Cette volonté de destruction est inséparable des procès. **Le rêve de l'État fut la comparution de l'un d'entre nous dissocié, voire repent** : Le dernier procès où Régis est concerné avait eu lieu en 1988. En 1994, se tint le dernier procès où nous comparaissons tous les quatre. Un autre élément est la démonstration de puissance : voilà ce qui arrive lorsque l'on combat le pouvoir ! Au milieu des années 1990, il s'allie à la routine sécuritaire. Est censé agir le lent grignotage des outils de la répression carcérale à forte dose. À ce moment-là, dans le contexte, celui de l'État français mais aussi sur un plan international, nos adversaires estiment avoir liquidé notre hypothèse de la lutte armée anticapitaliste et anti-impérialiste. Ici, nous paraissions définitivement enterrés sous les années de prison. [...]

[Gara] *À votre sortie de prison, vous avez déclaré que vous allez vous battre d'abord contre votre maladie et, ensuite, pour obtenir la libération de vos camarades. On savait déjà que vous étiez une battante... Pourtant il y en a qui pensent que cela ne vaut pas le coup, que la société actuelle est comme ça, qu'on n'y peut rien pour changer l'état des choses...*

[Joëlle] Comment faire passer le message qu'**une des beautés de la vie est la créativité des hommes et des femmes se libérant** et qu'**un état des choses existant n'a rien de définitif** ?

Si j'avais la réponse à cette question, je n'aurais pas fait 17 ans de prison pour avoir essayé une des possibilités de changer la donne.

Je suis certaine d'une chose : cela en vaut la peine ! Je ne vais pas énumérer ici les innombrables raisons de ne pas vouloir de ces sociétés fondées sur l'exploitation et l'oppression. Les raisons pour s'en libérer sont plus nombreuses encore. **Je fais partie d'une histoire commencée bien avant celle d'A.D., celle de la lutte des classes, celle de l'engagement pour libérer les exploités.** Dans cette histoire, il y a déjà eu des défaites et des reculs. Les exploités et les opprimés surent repartir à l'assaut du ciel. C'est une composante du discours de l'idéologie dominante que de faire croire à l'éternité de son pouvoir. Hitler n'avait-il pas promis « un Reich de mille ans » ?

Ainsi, de mon point de vue, ceux qui voient la société actuelle comme une fatalité adoptent, volontairement ou non, ce discours. Entre la période où je me suis politisée à la fin des années 70 et aujourd'hui, il y eut, certes et entre autres, le rouleau compresseur de l'offensive bourgeoise face à laquelle nous et de nombreux autres avons été défaits. Néanmoins, comparées au début des années 90, je trouve ces dernières années plus ouvertes. La décomposition idéologique, à la fois cause et effet de la défaite, est certes toujours à l'œuvre, mais les besoins et désirs de contrer les dégâts de cet ordre du capital et ses horreurs impérialistes se font exigeants.

Nous serions ainsi sortis de ce fond du trou où l'existence d'exploités était niée au point de les transformer en pures victimes. Juste bonnes pour la charité, ils y perdaient leur qualité de **sujet agissant**. Le discours dominant continue, dans son ronron, à les présenter de ce point de vue. Néanmoins, il apparaît de plus en plus flagrant comme tel. Les yeux s'ouvrent et ce discours est de plus en plus celui du seul pouvoir. Tandis que sa brutalité éclate en guerres, pressurisation des travailleuses et travailleurs, dégâts sur l'environnement et autres destructions dévastatrices. Moins que jamais, c'est le moment de lâcher l'affaire. Nos ennemis ont « seulement » l'avantage de la raison du plus fort.

De notre côté, nous avons encore beaucoup de choses à reconstruire et élaborer à nouveau. Aucune raison d'en avoir peur. Le rêve d'**une société libérée des rapports de production capitalistes, de leur violence et de leur destructivité pour l'humanité** est inscrit dans le quotidien de ces mêmes rapports, à la fois sous la forme de la nécessité de leur dépassement et contre les régressions dont ils sont porteurs. [...]

Extraits d'une interview réalisée en août 2004 par *Ekaitza*, hebdo politique basque, et *Gara*.

Texte intégral : <http://ekaitza.free.fr/939/joelleaubron.html> ou <http://www.action-directe.net/modules.php?name=News&file=article&sid=168>

## Compilation **Libérez Action Directe, La K-Bine - Nlpf !** (disponible le 15 février)

<http://www.lak-bine.com/> - <http://www.myspace.com/skalpeleltupa> - vpc : <http://www.bbboykonsian.com/>

1. INTRO - 2. SKALPEL (La k-bine). *Libérez-les !!!* - 3. LA K-BINE feat DAD, ABOO et HARDKORE ET AME *Terrorisme d'État* - 4. PIZKO MC *Les années sombres* - 5. DEAD TRINITY *Harakiri* - 6. LA K-BINE feat SAKAGE KRONIK et DA'PRO *Ça pue l'émeute !* - 7. FRED DORLINZ et MARTIS *Passons* - 8. KIDDAM *Boomerang* - 9. SKALPEL (La k-bine). feat LITTLE FRANCKY *Travail de mémoire* - 10. DEMI PORTION (Les Grandes gueules).- *Je fais tourner* - 11. PIZKO MC *Le son des pas* - 12. DONY S (Fuck all). *Loin* - 13. BURSTY (Deble-men). feat DYME LA RIME *Dis-leur* - 14. LA K-BINE *L'avenir appartient à ceux qui luttent* - 15. WHITY *Le temps* - 16. NAVEA *Passager clandestin* - 17. MAK *Denok ala inor ez* - 18. LA K-BINE feat E.ONE (Eskicit) et PIZKO MC *Je reste conscient*.



# APPEL POUR LA LIBÉRATION DES PRISONNIERS D'ACTION DIRECTE

« *Les prisonniers d'Action directe ont terminé la peine de sûreté de leur condamnation à perpétuité. Pour nous, leur peine est accomplie. Quoi que nous pensions de leurs activités passées, nous demandons leur libération dans les plus brefs délais.* »

Nom / Prénom	En qualité de	Lieu	E-mail	Signature

Cette pétition a déjà recueilli **plus de 5 000 signatures**, parmi lesquelles :

## Élus et responsables associatifs, politiques et syndicaux :

AMARA Jean-Claude, porte-parole Droits Devant !! ; AOUNIT Mouloud, conseiller régional IdF ; ASCHIERI Gérard, secrétaire général FSU ; BAUPIN Denis, maire adjoint de Paris (Les Verts) ; BENHIBA Tarek, conseiller régional IdF (Alternatives citoyennes) ; BENHAMIAS Jean-Luc, député européen (Les Verts) ; BESANCENOT Olivier, porte-parole LCR ; BILLARD Martine, députée (Les Verts) ; BORVO Nicole, sénatrice (PCF) ; BOUMEDIENE-THIERY Alima, sénatrice (Les Verts) ; BOVÉ José, Confédération paysanne ; BRAFMAN Jean, conseiller régional IdF (PCF) ; BRET Robert, sénateur (PCF) ; CONTASSOT Yves, maire adjoint de Paris (Les Verts) ; COPPOLA Jean-Marc, conseiller régional PACA (PCF) ; COUPÉ Annick, responsable syndicale USI-Solidaires ; DECAN Françoise, conseillère régionale Limousin (PCF) ; DUBOIS Jean-Pierre, président LDH ; DUTOIT Frédéric, député-maire Marseille (PCF) ; ESPIGAT Marc, conseiller régional Midi-Pyrénées (PCF) ; FREMION Yves, écrivain, conseiller général IdF (Les Verts) ; GAILLOT Jacques, co-président Droits Devant !! ; HAYOT Alain, vice-président conseil régional PACA (PCF) ; HOAREAU Charles, CGT chômeurs ; JACQUART Albert, généticien, co-président Droits Devant !! ; KRIVINE Alain, porte-parole LCR ; LAGUILLIER Arlette, porte-parole Lutte ouvrière ; LEMAIRE Gilles, ancien porte-parole des Verts ; LEVY Albert, co-fondateur du MRAP ; LIPIETZ Alain, économiste, député européen (Les Verts) ; MALBERG Henri, commission justice PCF ; MAMÈRE Noël, député (Les Verts) ; MANCERON Gilles, historien, vice-président LDH ; MARZIANI Charles, vice-président région Midi-Pyrénées (PCF) ; PEREZ Martine, conseillère régionale Midi-Pyrénées (PCF) ; RAJSFUS Maurice, historien, président de l'Observatoire des libertés publiques ; REBERIOUX Vincent, secrétaire général LDH ; SALESSE Yves et SIRE-MARIN Evelyne, co-présidents Fondation Copernic ; TUBIANA Michel, président d'honneur LDH ; VIEU Marie-Pierre, conseillère régionale Midi-Pyrénées (PCF)...

## Culture, enseignement, justice, médias :

ALLEG Henri, journaliste, écrivain ; AUBRAC Lucie et Raymond, anciens résistants ; BALIBAR Étienne, philosophe ; BASTID Jean-Pierre, écrivain, cinéaste ; BENASAYAG Miguel, écrivain ; BENSÂÏD Daniel, philosophe, universitaire ; CABANES Claude, éditorialiste à *L'Humanité* ; CARLES Pierre, réalisateur ; COMOLLI Jean-Claude, cinéaste ; DE FELICE Jean-Jacques, avocat ; EINAUDI Jean-Luc, écrivain ; ÉTELIN Christian, avocat ; GATTI Armand, dramaturge ; GRANGE Dominique, chanteuse ; HALIMI Gisèle, avocate, ancien ministre ; HAZAN Éric, éditeur ; HIGELIN Jacques, chanteur ; LABICA Georges, philosophe ; LEVY Thierry, avocat ; LUZ, dessinateur ; MORDILLAT Gérard, cinéaste ; NASREEN Taslima, écrivaine bangladaise ; ONFRAY Michel, philosophe ; PERRAULT Gilles, écrivain ; QUADRUPPANI Serge, écrivain ; SAINATI Gilles, magistrat, syndicat de la magistrature ; SCALZONE Oreste, écrivain ; SINE, dessinateur ; SOUZA Roger, comédien ; STRICKER Jean-Marc, journaliste (France Inter) ; TARDI Jacques, dessinateur ; TERRAY Emmanuel, anthropologue ; TERREL Irène, avocate ; UTGE-ROYO Serge, chanteur ; WINCKLER Martin, écrivain...

## Signatures collectives :

AGONE (éditions) ; AL (Alternative libertaire) ; AHAIDEAK (Association des familles des prisonniers politiques basques) ; AIR LIBRE Radio ; LES ALTERNATIFS (Gers) ; LES AMIS DE LA TERRE (Gers) ; ATTAC (Gers) ; BERURIERS NOIRS, groupe musical ; CANAL SUD-Radio ; CAR (Commission anti-répression) (Bayonne) ; CDDHPB (Comité pour la défense des droits de l'homme en Pays basque) ; CGT-CORRECTEURS ; CISC (Comité internationaliste pour la solidarité de classe) ; CNT (Aude) ; CNT (Gers) ; CNT (Jura) ; CNT (UL Béthune) ; CNT (UL Marseille) ; Comitât Chiapas (Aude) ; CONFEDERATION PAYSANNE (Ariège) ; CQFD (mensuel) ; FREE LIFE (association) ; JOLIE MOME (compagnie) ; LCR (Gers) ; LCR (Haute-Garonne) ; LCR (Cherbourg/Nord-Cotentin) ; LIBRE-ECHANGE, rédaction (Ariège) ; OCL (Organisation communiste libertaire) ; LE PASSANT ORDINAIRE (rédaction) ; PCF (Gers) ; LE PHILISTIN (association) ; RADIO TRANSPARENCE, rédaction (Foix) ; LA RENAISSANCE, librairie (Toulouse) ; SUD-PTT (34)...

Adresses de retour de la pétition : <http://www.action-directe.net/> rubrique contact - Défense active : 80 rue de Ménilmontant, 75020 Paris - NLPF : [nlpf@samizdat.net](mailto:nlpf@samizdat.net) ou <http://nlpf.samizdat.net/spip.php?article84>

## Adresses des militants d'Action Directe incarcérés

A l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire de l'arrestation des militants d'Action Directe, marquez votre solidarité avec les militants et militante emprisonnés en leur écrivant une carte ou une lettre de soutien.

### Georges Cipriani

4364/1239  
MC Ensisheim  
49, rue de la 1<sup>ère</sup> Armée  
68190 Ensisheim

### Nathalie Ménigon

2173 J  
CD Bapaume  
Chemin des Anzacs  
62451 Bapaume

### J. Marc Rouillan

1829  
MC Lannemezan  
204, rue des Saligues  
65300 Lannemezan

### Régis Schleicher

9484  
QI CP Clairvaux  
10910 Ville-sous-la-Ferté

Collectif « Ne laissons pas faire ! »

Correspondance : Collectif NLPF c/o LPJ, 58, rue Gay-Lussac, 75005 Paris - [nlpf@samizdat.net](mailto:nlpf@samizdat.net) - <http://nlpf.samizdat.net>

Abonnez-vous à notre lettre d'info : <http://listes.samizdat.net/wvs/subrequest/nlpf-infos>

Campagne internationale : <http://www.action-directe.net>